

COMMISSION PERMANENTE

RECUEIL DES RAPPORTS

Prestation de Compensation du Handicap

Il est proposé à la Commission permanente d'émettre deux avis défavorables de remises gracieuses de dettes et un avis favorable partiel, à hauteur de la moitié de la dette, soit un montant de 495 € (Prestation de Compensation du Handicap).

Commission Réussite Educative : Collèges et Transports

- | | | |
|---|--|----|
| 7 | Restauration scolaire du collège Henri Lefevre d'Arnage
Projet de convention de participation financière du département à la ville d'Arnage | 33 |
| <p>Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec la ville d'Arnage relative aux modalités de participation financière au titre de la compensation du prix de repas servis aux collégiens et aux agents du Département à la restauration scolaire du collège Henri Lefevre d'Arnage.</p> | | |
| 8 | Convention relative aux modalités de coopération entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Sarthe et le Département | 42 |
| <p>Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Maison Départementale des Personnes Handicapées fixant le champ d'intervention des enseignants référents et les modalités de financement des frais de fonctionnement de ces enseignants.</p> | | |
| 9 | Prêts d'honneur aux étudiants | 44 |
| <p>Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un prêt d'honneur remboursable dans un délai de quatre ans à trois étudiants originaires de la Sarthe représentant un engagement total de 6 500 €.</p> | | |

Commission Aménagement Numérique des Territoires, Infrastructures et Routes

- | | | |
|---|--|----|
| 10 | Conventions voirie départementale | 48 |
| <p>Il est proposé à la Commission Permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec la commune de Challes pour l'aménagement de la rue Lucien Corbin, RD 90 et une convention avec Le Mans Métropole pour la création d'un cheminement piéton, passage de vaux, RD 91 à Yvré l'Evêque.</p> | | |
| 11 | Répartition des crédits d'entretien routier et grosses réparations de chaussées sur les routes départementales et sur les anciennes routes nationales transférées | 50 |
| <p>Il est proposé à la Commission permanente de voter la répartition prévisionnelle de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 6 076 500 € de crédits d'entretien entre les différents programmes de travaux sur les routes départementales et les anciennes routes nationales transférées.- 1 500 000 € au titre des grosses réparations sur les routes départementales et sur les anciennes routes nationales transférées et d'habiliter le Président à signer les actes | | |

correspondants.

12 Cession d'un délaissé de voirie à Conflans-sur-Anille 82

Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser la cession d'un délaissé de voirie à Conflans-sur-Anille et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

13 Acquisition de terrain auprès de la commune de Moulins-le-Carbonnel au collège des Alpes Mancelles 89

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'acquisition d'une emprise d'une surface de 146 m² pour 15 € symboliques dans le cadre de l'aménagement du nouveau restaurant scolaire du collège des Alpes Mancelles et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

14 Complément au transfert du collège Jean Cocteau à Coulaines au profit du Département 93

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession, au profit de la commune de Coulaines, d'une bande de terrain à extraire de la parcelle section AO n° 575, pour la création d'une liaison douce dans le cadre du réaménagement des abords du collège Jean Cocteau, pour 15 € symboliques et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Commission Agriculture, Ruralité et Développement Local

15 Agriculture 96

il est proposé à la Commission permanente:

- d'accorder une subvention de 59 865 € pour les projets déposés au titre du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) - volet élevage
- Gestion des effluents d'élevage.

16 Politique de l'eau 100

Il est proposé à la Commission permanente :

- de proroger jusqu'au 7 juillet 2016 la décision du 28 juin 2010 concernant l'octroi d'une subvention de 171 229 € à la commune de Beaufay pour la construction de sa station d'épuration de 1 000 Equivalents Habitants;
- de décider de réaffecter à la commune de Tuffé - Val de la Chéronne, la subvention initialement attribué à la commune de Tuffé;
- d'abroger la délibération n°33 de la Commission permanente du 18 décembre 2015 concernant Tuffé dont la subvention portait sur un montant de 304 105 €.

17 Dissolution du Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations 104

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte de la dissolution du syndicat et d'accepter les conditions de liquidation du SMPEI.

Commission Développement Durable, Environnement et Logement

- 18 **Avenant n° 3 à la convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension (TS) pour l'installation de répéteurs sur les supports de réseaux aériens afin de permettre la mise en place d'un système de télérelevé** 106

il est demandé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant n°3 à la convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension pour l'installation de répéteurs sur les supports de réseaux aériens afin de permettre la mise en place d'un système de télérelevés

- 19 **Convention de partenariat entre l'observatoire départemental de l'habitat et la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe pour la réalisation d'une étude relative à l'occupation de son parc social** 108

Il est proposé à la Commission permanente de :

- décider que l'observatoire départemental de l'habitat contribuera à l'étude relative à l'occupation du parc social de la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe.
- habiliter le Président à signer la convention qui définit les modalités de ce partenariat.

- 20 **Représentation du Département à la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté Urbaine d'Alençon** 110

Il est proposé à la Commission permanente de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter le Département à la conférence intercommunale du logement de la Communauté urbaine d'Alençon.

- 21 **Fonds de Solidarité pour le Logement - Convention pour les expertises de logement** 112

Il est proposé à la Commission permanente de :

décider :

- de faire évoluer l'expertise des logements dans le cadre des activités du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) par un diagnostic intégrant la grille de décence.
- de fixer le coût du diagnostic à 300 € nets (prestation non soumise à la TVA), dans la limite de 30 prestations par an, soit un coût total de 9 000 €,
- d'habiliter le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.

- 22 **Attribution de prêts pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées** 114

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer un prêt de 2 400 € pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées.

Commission Finances, Ressources et Administration générale

- 23 **Garantie d'emprunt accordée par le Département
Accord sur la vente de logements par l'OPH Sarthe Habitat** 117

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour la vente de trois logements situés à Fercé sur Sarthe et la vente d'un logement situé à Connerré par l'OPH Sarthe Habitat.

- 24 **Demande de garantie d'emprunt** 120

**OPH Sarthe Habitat
Assé-le-Boisne**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 80% pour un emprunt global de 413 420 € destiné à financer la construction de 4 logements locatifs individuels situés à Assé-le-Boisne, "Les Celliers".

- 25 **Demande de garantie d'emprunt** 124
OPH Sarthe Habitat
Le Lude

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 100%, pour un emprunt global d'un montant de 1 572 797 € destiné à financer la réhabilitation de 60 logements locatifs individuels situés Cités des Genêts et des Bruyères au Lude.

- 26 **Demande de garantie d'emprunt** 128
OPH Sarthe Habitat
Fercé-sur-Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 80% pour un emprunt global d'un montant de 407 224 € destiné à financer la construction de 5 logements locatifs individuels situés à Fercé-sur-Sarthe.

- 27 **Mainlevée partielle d'hypothèque** 132
SA d'HLM Les Marches de l'Ouest

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour la mainlevée partielle d'hypothèques prises au profit du Département par la SA d'HLM Les Marches de l'Ouest concernant une parcelle de terrain située à Mulsanne.

- 28 **Demande de garantie d'emprunt** 134
OPH Sarthe Habitat
Le Mans - Avenue Bollée

Il est demandé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant global de 8 199 866 € destiné à financer la construction de 73 logements locatifs collectifs situés 164-176 avenue Bollée au Mans.

- 29 **Demande de garantie d'emprunt** 138
OPH Sarthe Habitat
Champagné

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 100% pour un emprunt global de 448 457 € destiné à financer la réhabilitation de 12 logements locatifs individuels situés à Champagné.

- 30 **Demande de garantie d'emprunt** 142
OPH Sarthe Habitat
Mamers

il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 100% pour un emprunt de 192 901€ destiné à financer la

réhabilitation de 39 logements locatifs situés à Mamers.

- 31 **Demande de garantie d'emprunt** 145
OPH Sarthe Habitat
Château-du-Loir
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 100% pour un emprunt global de 1 400 050 € destiné à financer la réhabilitation de 30 logements locatifs individuels situés allées Debussy et Berlioz à Château-du-Loir.
- 32 **Demande de garantie d'emprunt** 149
OPH Sarthe Habitat
Souge-le-Ganelon
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 80% d'un emprunt global d'un montant de 639 383 € destiné à financer la construction de 8 logements locatifs individuels situés à Souge-le-Ganelon.
- 33 **Demande de garantie d'emprunt** 153
OPH Sarthe Habitat
Sceaux-sur-Huisne
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 80% pour un emprunt global de 417 216 € destiné à financer la construction de 5 logements locatifs individuels situés à Sceaux-sur-Huisne.
- 34 **Demande de garantie d'emprunt** 157
OPH Sarthe Habitat
Le Mans - Chemin du Clos Fosset
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 100%, pour un emprunt global de 2 698 481 € destiné à financer l'acquisition en VEFA de 28 logements locatifs collectifs situés Chemin du Clos Fosset au Mans.
- 35 **Concours Sarthe Endurance Photos 2015** 161
- Il est proposé à la Commission permanente l'engagement d'un crédit de 6 250 € pour récompenser les gagnants du Concours Sarthe Endurance Photos 2015.
- 36 **Fin d'application de la délibération du 26 juin 1998** 164
relative à l'indemnité exceptionnelle CSG
- Il est proposé à la Commission permanente d'acter de la fin d'application de la délibération du 25 juin 1998 instituant l'indemnité exceptionnelle CSG.
- 37 **Avancements de grade et promotions internes au sein du Département de la Sarthe** 166
- Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les nouvelles modalités d'avancements de grade et de promotions internes au sein du Département de la Sarthe.

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de dette présentée pour Madame Séverine G., pour le montant de 1 970,05 €.